

Panneau extérieur Nexos

Section 1. Identification

Identificateur du produit : Panneau extérieur Nexos

Autre moyen d'identification : Panneau pour usage extérieur

Usage recommandé : Menuiserie extérieure, moulures et enseignes.

Données relatives au fournisseur :

Uniboard Canada Inc.

5555 Rue Ernest-Cormier

Laval

Québec, Canada, H7C2S9

Téléphone : 450-664-6000

Numéro de téléphone en cas d'urgence :

450-664-6000

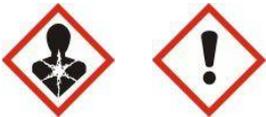
Ou appeler votre centre d'urgence médicale locale.

Section 2. Identification des dangers

Note :

Ce produit n'est pas dangereux sous la forme dans laquelle il est expédié par le fabricant, mais peut devenir dangereux par des activités en aval (par exemple, meulage, ponçage, coupe, pulvérisation) qui réduisent sa taille de particules. Ces dangers sont décrits ci-dessous.

Classification :



Poussière combustible

Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Cancérogénicité, Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée, Catégorie 2

Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger :

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence :

P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P284 : Porter un équipement de protection respiratoire.
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.
P321 : S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P342+P311 : En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501 : Éliminer le contenu/réceptacle par une firme homologuée d'élimination des déchets selon les réglementations régionales.

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

Nom	CAS	Concentration %
Bois (fibre ligneuse)	N/A	80 - 90
4,4'-diisocyanate de diphénylméthylène	101-68-8	2 - 5
Urée	57-13-6	0.7 - 1.2
Cires de paraffine	64742-61-6	1.2 - 3

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires :

Les conseils de premiers soins ne s'appliquent pas à la forme expédiée par le fabricant. Les conseils s'appliquent suite à la production de poussière de bois créée par des activités de coupe ou de sablage.

Yeux :

Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Inhalation :

Amener la victime consciente à l'air frais.

Ingestion :

Ne pas faire vomir. Donner de l'eau à boire si de grandes quantités ont été avalées.

Indications pour les soins médicaux immédiats et traitements spéciaux requis, si nécessaires :

Traiter en fonction des symptômes.

Symptômes et effets aigus les plus importants :

Aucun effet et/ou symptôme aigu connu.

Symptômes et effets chroniques les plus importants :

Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Inflammabilité du produit :

Combustible. Les poussières de bois sont combustibles et peuvent former un mélange explosif avec l'air dans les bonnes circonstances et concentrations.

Point d'éclair :

N/D

Température d'auto-inflammation :

N/D

Produits de combustion :

Oxydes de carbone

Mesures spéciales de protection pour les pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs appropriés.

Agents extincteurs appropriés :

Utiliser les moyens d'extinction les plus appropriés aux matières environnantes.

Traiter comme un feu de bois.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :****Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence :** Évacuer la zone.**Pour le personnel des services d'urgence :** Porter un équipement de protection approprié (voir section 8).**Précautions relatives à l'environnement :**

Non applicable

Méthode et matériaux pour l'isolation et le nettoyage :

Utiliser les outils appropriés pour ramasser le produit et le placer dans un contenant adéquat pour disposition.

Notamment un balai ou un aspirateur pour les poussières de bois.

Section 7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :**

Ne pas ingérer. Ne pas respirer les poussières. Porter les vêtements de protection appropriés. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil respiratoire adéquat. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conditions de sécurité relatives au stockage :

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit frais, sec et bien aéré.

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle**Paramètres de contrôle :**

Composant	CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Bois (fibre ligneuse)	N/A	VEMP	5.0 mg/m ³	Québec RQMT
		VEMP	15.0 mg/m ³	OSHA
		VEMP	5.0 mg/m ³ (fraction inhalable)	OSHA
4,4'-diisocyanate de diphénylméthylène	101-68-8	VEMP	0.005 ppm	ACGIH
Cires de paraffine	64742-61-6	VEMP	2 mg/m ³	CNESST
		VEMP	2 mg/m ³	ACGIH

Contrôles d'ingénierie appropriés :

Utiliser ventilation mécanique ou une hotte chimique pour éviter l'exposition.

Mesures de protection individuelle :**Protection des yeux/visage :** Porter des lunettes de sécurité.**Protection de la peau :** Porter un vêtement de protection approprié.**Protection respiratoire :** Si la ventilation est insuffisante, choisir la protection respiratoire appropriée en fonction des niveaux et la durée d'exposition.**Protection des mains :** Porter des gants de protection résistants.**Autre :** Prévoir une douche oculaire d'urgence dans la zone de travail immédiate.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques**État physique :** Solide**Couleur :** Variable**Odeur :** Odeur de bois**Point de congélation/de fusion :** Donnée non disponible**Point d'ébullition :** Donnée non disponible**Apparence :** Bois**Point d'éclair :** Donnée non disponible**Température d'auto-inflammation :** Donnée non disponible**pH :** Donnée non disponible**Solubilité :** Insoluble**Densité :** Donnée non disponible

Section 10. Stabilité et réactivité**Stabilité chimique :** Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.**Conditions à éviter :** Haute températures, humidités, matériaux incompatibles. Éviter les flammes nues et la génération de poussières.**Matériaux incompatibles :** Acides forts, bases fortes, oxydants forts**Produits de décomposition dangereux :** Oxydes de carbone

Section 11. Données toxicologiques**Toxicité aiguë :**

Composant	CAS	Valeur
4,4'-diisocyanate de diphénylméthylène	101-68-8	DL ₅₀ Orale : Rat = 9200 mg/kg CL ₅₀ Inhalation : Rat = 2.24 mg/L - 1h
Urée	57-13-6	DL ₅₀ Orale : Rat = 8471 mg/kg DL ₅₀ Orale : Souris = 11000 mg/kg
Cires de paraffine	64742-61-6	DL ₅₀ Orale : Rat > 5000 mg/kg DL ₅₀ Cutané : Lapin = 4000 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau :

4,4'-diisocyanate de diphénylméthylène : Provoque une irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

4,4'-diisocyanate de diphénylméthylène : Provoque une sévère irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

4,4'-diisocyanate de diphenylméthylène : Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

Effets mutagènes sur les cellules germinales :

Non applicable

Cancérogénicité :

4,4'-diisocyanate de diphenylméthylène : Susceptible de provoquer le cancer

Toxicité pour le système reproducteur :

Non applicable

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :

4,4'-diisocyanate de diphenylméthylène : Peut irriter les voies respiratoires

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétées) :

4,4'-diisocyanate de diphenylméthylène : Peut causer des dommages aux organes par une exposition prolongée et répétée (système respiratoire)

Danger par aspiration :

Non applicable

Voies d'entrées potentielles :

Non applicable

Section 12. Données écologiques**Toxicité :**

Composant	CAS	Valeur
4,4'-diisocyanate de diphenylméthylène	101-68-8	CE ₅₀ - Grande daphnie 0.35 mg/L - 24h
Urée	57-13-6	CL ₅₀ - Poecilia reticulata (guppie) 17500 mg/L - 96h CE ₅₀ - Daphnia magna 3910 mg/L - 48h

Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation :

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol :

Donnée non disponible

Autres effets nocifs :

Donnée non disponible

Section 13. Données sur l'élimination**Méthodes d'élimination :**

Éliminer ce produit en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales applicables. Entreposer les résidus du produit dans des contenants réglementaires.

Section 14. Informations relatives au transport

Aucune Classification TMD/DOT/IMDG/IATA

Section 15. Informations sur la réglementation

Informations générales sur le produit :

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés.

Règlements fédéraux des Etats-Unis

California proposition 65 requirements : Le perçage, le sciage, le ponçage ou le façonnage de produits en bois crée des poussières de bois, une substance reconnue pour provoquer le calfeutrage selon l'état de Californie. Éviter d'inhaler les poussières de bois ou utiliser un masque anti-poussière ou d'autres mesures de protection individuelle.

Occupational Safety and Health Administration : Les produits du bois ne sont pas considérés comme des marchandises dangereuses selon les critères mentionnés dans la norme de communication des dangers de l'OSHA 29 CRF 1910.1200. Cependant, le diisocyanate et les poussières de bois produites par le sciage, le sablage ou le façonnage des panneaux peuvent être dangereux.

Section 16. Autres informations

Date de préparation de la fiche d'origine :

2020-05-13

Version :

3.1

Validé par :

Toxyscan inc.

Avis au lecteur :

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni Toxyscan inc., ni le fournisseur, ni aucune de leurs filiales ne peuvent assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Références :

- *Répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.*
- *RTECS du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.*
- *Fiches signalétiques des composantes du fabricant.*
- *Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).*
- *Transport des marchandises dangereuses – Transports Canada.*
- *SGH (rev.8) (2019) système général harmonisé de classification et d'Étiquetage des produits chimiques - nations unies*